



ASSOCIATION DES
MÉDECINS PSYCHIATRES
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ | POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES URGENCES AU QUÉBEC SANTÉ MENTALE : 1 LIT SUR 3 EST OCCUPÉ PAR UN PATIENT EN ATTENTE D'HÉBERGEMENT

Montréal, le 19 septembre 2014 | L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) souhaite ajouter sa voix aux conclusions du rapport du Commissaire à la santé et au bien-être, Robert Salois, quant à la situation des urgences au Québec et rappelle que 30 % des lits en psychiatrie sont occupés par des patients qui n'ont pas accès à un hébergement adapté à leurs besoins.

Si le portrait des urgences dressé dans le rapport du Commissaire est alarmant, la situation des patients qui souffrent de problèmes de santé mentale l'est tout autant.

« Il n'est pas normal qu'un patient sur trois en psychiatrie occupe un lit, alors qu'il n'a pas besoin de soins actifs, mais qu'il attend simplement une ressource d'hébergement. Pendant ce temps, d'autres patients qui ont véritablement besoin d'être hospitalisés croupissent sur des civières à l'urgence », a déclaré Dre Karine Igartua, présidente de l'AMPQ.

Prévenir une seconde vague de désinstitutionnalisation

En plus du rapport du Commissaire, c'était au tour du Protecteur du citoyen de déposer son rapport annuel, dans lequel il déplore que les résidences ne soient soumises à aucune certification. De son côté, l'AMPQ tient à ajouter qu'en plus de manquer d'encadrement, celles qui sont mises en place ne sont pas toujours adaptées aux besoins de la clientèle.

De fait, l'AMPQ recommande le développement de ressources intermédiaires plus structurées et de type familial, répondant aux besoins réels des clientèles avec des troubles plus sévères. Bien que les logements autonomes subventionnés avec équipes de suivi sont indéniablement nécessaires et ont démontré leur efficacité et leur efficience, ils ne répondent pas à tous les besoins. L'AMPQ est d'avis que de prioriser uniquement cette formule d'hébergement pourrait mener à une deuxième vague de désinstitutionnalisation.

« Plusieurs de nos patients présentent des déficits qui rendent leur vie autonome en logement excessivement stressante et génératrice de crises ou encore carrément impossible pour des raisons de sécurité. Si le gouvernement n'investit pas dans des solutions adaptées pour ces patients, ils continueront d'occuper des lits à l'hôpital, privant ainsi d'autres patients d'une hospitalisation nécessaire et urgente », a ajouté Dre Igartua.

Développer des ressources intermédiaires structurées

Par exemple, pour un homme de 35 ans, souffrant de schizophrénie, consommateur de substances et dont le comportement est périodiquement désorganisé, il peut être très difficile de trouver une ressource intermédiaire qui voudra l'accueillir. Des propriétaires de ce type d'hébergement imposent certains critères quant au profil de leurs résidents, ce qui a trop souvent comme conséquence de les exclure. Pourtant, c'est précisément ce type de clientèle qui a le plus besoin d'encadrement et d'un milieu de vie sécurisé, et ce, ailleurs que dans un hôpital. L'absence de ressources adaptées à cette clientèle crée un engorgement dans les lits des hôpitaux et, dans plusieurs cas, devient un aller simple vers l'itinérance.

Trop de pression sur les familles

Selon l'AMPQ, c'est en grande partie l'attribution inefficace et l'insuffisance des ressources qui réduisent les services disponibles à la population dans leur ensemble. Les patients dont le suivi est fragilisé deviennent malades plus souvent, ce qui met une pression accrue sur les urgences et les unités d'hospitalisation, mais également sur les patients, les familles et leurs proches aidants.

L'AMPQ propose le développement d'hébergements diversifiés et adaptés aux besoins réels, la simplification du processus de référence et le développement de ressources privées, mais réglementées selon un modèle intéressant et rentable pour les propriétaires.

Par ailleurs, l'AMPQ rappelle que les soins en santé mentale font partie du quotidien des cas traités aux urgences et qu'il sera impossible de créer un plan réaliste de désengorgement sans inclure cette réalité.

À propos de l'Association des médecins psychiatres du Québec

L'AMPQ regroupe plus de 1 100 psychiatres qui pratiquent au Québec. Elle s'intéresse à l'organisation des soins en santé mentale et au cadre de travail des médecins psychiatres. L'AMPQ a notamment le mandat de promouvoir les normes professionnelles et scientifiques les plus élevées dans l'exercice de la psychiatrie. Elle œuvre aussi à transmettre au public une meilleure connaissance de la psychiatrie et de la santé mentale et à favoriser l'accès à des services psychiatriques pour toute la population du Québec.

-30-

Source | Association des médecins psychiatres du Québec
Renseignements | Annick Mongeau
Bureau : 450 515-1445
Cellulaire : 514 758-0676